

LISTE DES DOCUMENTS A TRANSMETTRE POUR INITIER UNE PROCEDURE DE DIVORCE

- 1.** Copie recto/verso de votre pièce d'identité (CNI ou passeport) + titre de séjour
- 2.** Actes de naissance, en copies intégrales datées de moins de 3 mois :
 - Des 2 époux
 - De leurs enfants communs
- 3.** Acte de mariage, en copie intégrale datée de moins de 3 mois
- 4.** Copie du livret de famille
- 5.** Copie du contrat de mariage
- 6.** Dernier avis d'imposition
- 7.** Justificatifs de vos revenus sur les 6 derniers mois
 - Salarié : fiches de paie
 - Indépendant : attestation URSSAF, attestation comptable, ...
 - Chômage : attestation France Travail indiquant les montants perçus
 - RSA : attestation CAF
 - Retraité : justificatifs de votre pension de retraite
- 8.** Attestations CAF sur les 6 derniers mois
- 9.** Justificatifs de vos charges mensuelles
 - Quittance de loyer
 - Crédit immobilier
 - Crédits en cours (travaux, automobile, à la consommation, ...)
 - Attestations d'assurance
- 10.** Copie des cartes grises des véhicules
- 11.** Copie des actes de vente

A noter :

- L'acte de naissance est à demander auprès de la mairie du lieu de naissance.
- L'acte de mariage est à demander auprès de la mairie du lieu de mariage.
- Les actes qui ont été transcrits en France sont à demander auprès du Service Central d'État Civil à NANTES.